Mercredi 29 août 2018 101° année - N°28

Baulmes - Vuitebœuf
Rances - Champvent
Essert-s.-Champvent
Valeyres-s.-Rances
Villars-s.-Champvent
Vugelles-La Mothe
Sergey - L'Abergement
Mathod - Suscévaz
Lignerolle - Les Clées - Orges

BULLETIN PES AVIS OFFICIELS

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité:

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66 Fax 024 459 19 64 Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au jeudi: 09h00 - 11h00 Mercredi après-midi: 14h00 - 18h00

Abonnements: Fr. 20.– par an **Publicité:** A la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Mathod, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

CÉLÉBRATIONS

Dimanche 2 septembre 2018

Lignerolle10 h00Culte vitrail à La Bessonnaz. A. Gelin.Valeyres-sous-Rances10 h00Culte. Baptême. Cène. T. Rakotoarison.Grandson10 h00Culte. Apéritif. F. Lemrich.Champagne10 h00Culte. J.-N. Fell.Montagny-près-Yverdon10 h00Culte. Cène. A.-C. Rapin.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - EGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES

Dimanche 2 septembre 2018
Messe à 10 h 00 à la salle des Fêtes de Baulmes (Fête italienne)



BAULMES

www.baulmes.ch

Tirs à balles 2018

Des tirs à balles auront lieu au stand de Baulmes:

TIRS À 300 M

Mercredi 29 août 2018 de 18 h 00 à 20 h 30 TIR MILITAIRE

Mercredi 5 septembre 2018 de 17h30 à 20h00 Entraînement

Samedi 22 septembre 2018 de 13 h 30 à 17 h 30 Entraînement

Samedi 29 septembre 2018 de 13 h 30 à 17 h 30

Entraînement

Samedi 6 octobre 2018 de 13 h 30 à 17 h 30 Entraînement

Samedi 13 octobre 2018 de 13 h 30 à 17 h 30 Tir de clôture interne

Samedi 20 octobre 2018 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Tir + mise en ordre

Pendant la durée des tirs, il est formellement interdit de pénétrer dans la zone dangereuse.

La Municipalité et la Société de tir sportif Misterdam déclinent toute responsabilité en cas d'accident dû à la non observation de cet avis.

La Municipalité

Autorisation

Propriétaire: Sueur Serge, rue du Major Davel 12, 1446 Baulmes, tél. 079 644 60 29, serge.sueur@cff.ch

Parcelle en PPE ou copropriété: Non Situation du bâtiment: Rue du Major Davel 12 Parcelle N°: 191

Surface: 645

Travaux envisagés: Modification à la construction des garages, permis de construire N° 05/2016

Description des travaux: Construction d'un seul garage au lieu de trois avec deux portes au lieu de trois **Dimensions de la construction projetée:** 1011 x 597 cm, sans modification

Distances aux limites: Domaine privé 200 cm, domaine public 852 cm

Zone: Villas

La Municipalité

Reconstruction du passage inférieur de Forel au-dessus de Baulmes

TRAVYS va procéder au remplacement du passage inférieur de Forel au-dessus de Baulmes. Cet ouvrage a été construit en 1893. Le tablier en construction métallique va être remplacé par une auge en béton armé. Les culées d'origine seront conservées et adaptées.

Ces travaux nécessitent:

la fermeture de la route de la Tourbière ou route de Forel

et ceci

du mercredi 29 août au vendredi 2 novembre 2018 L'accès au refuge de la Tourbière est néanmoins possible par le chemin des Esserts.

Nous vous prions par avance de nous excuser pour ces désagréments et vous remercions de votre compréhension.

TRAVYS SA



CHAMPVENT

www.champvent.ch

Avis d'enquête publique N° 2018-2042

Commune: Champvent

Propriétaires: Burgat Etienne et Priscille, rue du

Centre 8, 1443 Essert-sous-Champvent

Requérant/Auteur des plans: 3B Architecture SA, rte du Chasseral 8, 1470 Estavayer-le-Lac

Promettant acquéreur: ---Coordonnées: 2534750/1182680

Parcelle N°: 1029 ECA N°: ---CAMAC N°: 179233

Nature des travaux-description de l'ouvrage: Construction d'une villa familiale avec couvert à voiture Adresse de l'ouvrage: Essert-sous-Champvent Dérogations requises: Art. 7 (distance à la limite du garage), application de l'article 46 du RPGA

Le dossier peut être consulté au greffe municipal de la Commune de Champvent, Grand Rue 8, **du** 01.09.2018 au 30.09.2018.

Délai d'opposition: 30.09.2018

La Municipalité



VALEYRES sous RANCES

Avis à tous les agriculteurs

Par la présente, nous vous informons que des travaux de réfection du chemin N° 8 Be sur Orbe et Valeyressous-Rances débuteront **dès le 27 août 2018**.

Le chemin sera fermé pendant 5-6 semaines.

Merci d'en prendre note.

La Municipalité



VUGELLES LA MOTHE

Demande de permis de construire (P)

Commune: Vugelles-La Mothe Compétence: (ME) Municipale Etat CAMAC N°: 180795

Parcelle Nº: 92

Coordonnées (E/N): 2533854/1185862

Situation: Creux Bleu

Nature des travaux: Construction nouvelle Description de l'ouvrage: Création d'un chemin à

mobilité douce avec passerelle

Propriétaire, promettant, DDP: Commune de

Vugelles-La Mothe

Auteur des plans: Jeckelmann Adrien et Corday Benoit

Demande de dérogation: Dérogation selon LVLFO art. 27

Particularités: Mise à l'enquête du degré de sensi-

bilité au bruit, de degré: 3 Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie

L'ouvrage est situé hors des zones à bâtir

Enquête publique ouverte du 25.08.2018 au 23.09.2018.

Le dossier est déposé au greffe et peut être consulté sur demande durant le délai d'enquête.

Délai d'opposition: 24.09.2018

La Municipalité



.'ABERGEMENT

Stand de tir

Tirs militaires

Jeudi 30 août 2018 Derniers tirs militaires de 17h30 à 20h00

Pendant la durée des tirs, il est strictement interdit de passer entre le stand de tir et les cibleries aussi bien à pied que par n'importe quel autre moyen de transport!

Merci de respecter les sécurités mises en place!

La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident dû à l'inobservation de cet avis.

La Municipalité

A louer à Baulmes

de suite ou à convenir

Appartement récent de 4 pièces + grande mezzanine

Au 3e étage, cuisine agencée, 2 salles de bains, machine à laver, séchoir, cave, 2 places de parc, grand balcon, jardin

Fr. 1'500. - + Fr. 200. - acpte chauffage

Renseignements: 079 648 75 71

AÎNES DE BAULMES - RANCES - VALEYRES S/RANCES **VUITEBŒUF - PENEY**

Jeudi 6 septembre 2018 dès 11 h 30 à la grande salle de VUITEBŒUF

SOUPE AUX POIS

Prix: Fr. 25.- par personne (boissons comprises)

Prière de s'inscrire jusqu'au lundi 3 septembre 2018 soit auprès de Bluette Caillet 024 459 14 27, Mary-France Martinet 024 459 22 36 ou Lucette Barbier 024 459 20 20 (aux heures des repas).

Les bénévoles

120^e anniversaire

Stand de tir - Rances

A cette occasion, la société du

Tir Sportif



invite cordialement la population à un APÉRITIF OFFERT

Samedi 8 septembre 2018, dès 11 h 00, au stand

A midi:

Jambon à l'os et gratin dauphinois (ou salade, selon météo) au prix de Fr. 15.- par personnes, dès 10 ans.

Repas sur inscription au N° 079 252 86 45 / 079 413 43 24 **Délai au:** 01.09.2018

Les membres de la Société se réjouissent de vous accueillir

La Tour de Baulmes

ouvre ses portes à

la Journée du Patrimoine



le samedi 1^{er} septembre 2018 de 10h00 à 16h00

Au programme:

Visites guidées - Pêche miraculeuse et dessins pour les enfants Minestrone, pain, fromage, vin, boissons et gâteaux

Le thème de cette journée: SANS FRONTIÈRES



Baulmes en fête

A l'occasion des 30 ans du jumelage



Vendredi 7 septembre Samedi 8 septembre

Bourguignonne géante dès 19 h 00 à la salle des Fêtes. Fr. 8.- les 100 grammes.

Arrivée du rallye et des Montois à 11 h 00 à l'Hôtel de Ville, verrée offerte

Broche à midi à la salle des Fêtes - Joutes humoristiques dès 13 h 30 au stade Sous-Ville

Apéritif offert à 18 h 15 à la salle des Fêtes suivi d'un buffet chaud/froid

Participation du chœur d'hommes, de la fanfare et du théâtre pour l'animation de la soirée

Stand de tir à 50 mètres ouvert tout l'après-midi pour visite et initiation

Dimanche 9 septembre Brunch dès 9 h 00 à la salle des Fêtes

Ouvert à tous, venez nombreux partager ces moments festifs et faire honneur aux 70 Montois qui feront le déplacement!

Prix des repas (sans inscription): Fr. 15.-/adulte et Fr. 5.-/enfant par repas, sauf le vendredi soir

Organisé par la Commune de Baulmes avec l'aide des sociétés du village



Ecrivain public

Lettres Retrouvées Ria Matile

Chemin Sous-Bois 1 -1435 Essert-Pittet 077 452 80 19

lettres.retrouvees@gmail.com

N'hésitez pas à me contacter!

Dans votre région, votre écrivain public...

- ... prépare votre courrier, discours ou poème;
- ... corrige votre document ou le réécrit;
- ... prend en charge à domicile votre secrétariat ou facturation.

CERUTTI MAÇONNERIE 1422 Grandson

Rénovations - Aménagements Façades - Travaux intérieurs

CONSEIL ET DEVIS GRATUITS

Travail soigné - Prix concurrentiels

078 623 44 26

Solere atio

OGENS - YVERDON-LES-BAINS - BAULMES

Les sols... notre passion

Parquets bois véritable Stratifié - Ponçage Moquettes - Sols vinyl - PVC - Lino Stores - Literie

Vente à l'emporter ou pose par nos soins

pepuis 30 ans à votre service www.solcreations.ch

021 887 74 30 024 426 07 26

Nouveaux cours dès septembre:

Mercredi 13h30 Claquettes enfant Lundi 18h30 Claquettes adulte Mercredi 14h30 Hip-Hop enfant

> Renseignements: info@planet-dance.ch https://planet-dance.ch

Planet Dance Martin Rue Centrale 27 bis 1003 Lausanne 079-969-44-06

Réponse téléphonique: Lun-ven 18h00-20h30



Claquettes

Hip-Hop

Lindy-Hop



Actions de la semaine

Ribes de porc marinés à Saucisse à rôtir à Fr. 33.—/kg Fr. 19.—/ka

André Overney

Traitement de charpente
Cirons - capricornes - vers du bois
Nettoyage de poutres - nids de guêpes
Champignons du bois - mérule
1400 Yverdon - 024 445 23 20 - 079 418 65 20



Laurent Bader

Récupération de fers et métaux

Route d'Yverdon 3 1445 VUITEBŒUF

Fixe: +41 24 459 25 75
Fax: +41 24 459 25 76
Mobile: +41 79 206 52 37
laurent.bader@badermetaux.ch

Tour de Jeunesse à Champvent

Samedi 1^{er} septembre 2018 au terrain de foot de Champvent

11h00 Inscriptions tournois de pétanque en doublette

Fr. 20.– par équipe

13h00 Début des tournois

Souper paëlla dès 19h30

Inscriptions sur place: Fr. 20.- par personne / Fr. 10.- jusqu'à 12 ans



GRILLADES TOUTE LA JOURNÉE

SSE VENT **Organisé par la Jeunesse de Champvent**



Hôtel - Restaurant - Pizzeria

Ouvert du mardi au samedi

nos célèbres déguster taquets!

Denise et Alain
1439 Rances

Tél. 024 426 99 90 - Fax 024 426 99 92 www.ecusson-vaudoisrances.ch info@ecusson-vaudoisrances.ch

AVIS À NOTRE CLIENTÈLE

Nous sommes en VACANCES

du 26 août au 10 septembre 2018 inclus

NOS NOUVEAUTÉS

Entrecôte Rancignolette et escalopine de veau au citron



VOTATION FÉDÉRALE DU 23 septembre 2018

- 1. Arrêté fédéral du 13 mars 2018 concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres (contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres [initiative vélo]» qui a été retirée)
- 2. Initiative populaire du 26 novembre 2015 «Pour les denrées alimentaires saines et produits dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables)»
- 3. Initiative populaire du 30 mars 2016 «Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous»

ARRÊTÉ DE CONVOCATION du 20 juin 2018

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

- la décision du Conseil fédéral du 25 avril 2018
- la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques et son ordonnance du 24 mai 1978
- la loi fédérale du 19 décembre 1975 sur les droits politiques des Suisses de l'étranger et son ordonnance du 16 octobre 1991
- la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et son règlement d'application du 25 mars 2002
- le préavis du Département des institutions et de la sécurité

arrête

CONVOCATION

Article premier. – Les électrices et les électeurs en matière fédérale (art. 8 RLEDP) et cantonale (art. 5, al. 1 LEDP) sont convoqués le dimanche 23 septembre 2018 pour se prononcer sur les objets cités en titre.

OUVERTURE DU SCRUTIN

Art. 2. – Les bureaux de vote sont ouverts le jour du scrutin pendant une heure au minimum; ils sont obligatoirement clos à 12 heures au plus tard.

Le vote peut également s'exercer par correspondance, dès réception du matériel, selon les articles 17b à 17d LEDP.

Les modalités locales de vote, fixées par la municipalité, sont affichées au pilier public.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Art. 3. - Tout citoyen suisse, homme ou femme, âgé de 18 ans révolus, inscrit au rôle des électeurs et pourvu du matériel officiel, a le droit de participer aux scrutins.

Le droit s'exerce exclusivement dans la commune où l'électeur est inscrit (domicile politique).

Les conditions et modalités de participation des Suisses de l'étranger, inscrits comme tels au registre central de la Commune de Lausanne, sont réservées.

Les personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale pour cause de trouble psychique ou de déficience mentale (art. 390 et 398 CC) sont privées du droit de vote. Elles peuvent être réintégrées, en prouvant qu'elles sont capables de discernement, par demande adressée à la municipalité au moins 10 jours avant le scrutin.

RÔLE DES ÉLECTEURS

Transfert au canton – Commande du matériel de réserve

Art. 4. – Les communes doivent transmettre au Canton par voie informatique la liste des électeurs inscrits (suisses et étrangers) pour le jeudi 9 août 2018 à 17 heures (dernier étlai). Tout retard ou problème doit être signalé dès que possible au Service des communes et du logement (Section des

droits politiques).

Sont d'ores et déjà inclus dans ce fichier les citoyens qui deviendront majeurs d'ici au 23 septembre 2018 et, dans les communes où un scrutin communal a simultanément lieu, les citoyens étrangers qui remplissent les conditions légales.

Le matériel de réserve (y c. pour les serutions communaux éventuels) doit être commandé, via l'application Votelec, dans le délai fixé à l'alinéa 1 ci-dessus.

Mise à jour

Art. 5. – Pour la gestion des mutations jusqu'à la clôture du rôle, les greffes municipaux se conforment aux dispositions de la LEDP et de son règlement d'application ainsi qu'aux instructions du Canton.

Consultation - Clôture

Art. 6. – Le rôle des électeurs peut être consulté pendant les heures d'ouverture du greffe municipal; le droit de réclamation s'exerce auprès de la municipalité au plus tard le vendredi 14 septembre 2018, conformément à l'article 7 LEDP.

Le rôle des électeurs est clos le vendredi 21 septembre 2018 à 12 heures.

MATÉRIEL OFFICIEL

Art. 7. – Le canton adresse l'ensemble du matériel officiel aux électeurs. Ces documents doivent leur parvenir entre le 27 et le 31 août 2018.

L'électeur qui n'a pas reçu tout ou partie du matériel, ou qui l'a égaré, peut en réclamer au greffe municipal jusqu'au vendredi 21 septembre 2018 à 12 heures au plus tard.

MANIÈRE DE VOTER

Au bureau de vote ou par correspondance

Art. 8. – L'électeur choisit librement de se rendre au bureau de vote ou de voter par correspondance (par voie postale ou en déposant son vote à la commune).

Rappel concernant le vote par correspondance

- Il faut que l'enveloppe de vote jaune fermée (avec les bulletins à l'intérieur) d'une part et la carte de vote (avec l'adresse du greffe apparaissant dans la fenêtre) d'autre part soient renfermées dans l'enveloppe de transmission.
- La carte de vote ne doit en aucun cas être glissée dans l'enveloppe de vote jaune.
- En cas de besoin, l'enveloppe de transmission officielle peut être remplacée par une enveloppe privée, portant l'adresse du greffe.

Vote au bureau de vote

Art. 9. – Les électeurs qui choisissent de voter au bureau de vote doivent se munir du matériel reçu: carte de vote à usage unique (obligatoire), enveloppe de vote et bulletins de vote, à l'exception de l'enveloppe de transmission.

Vote des malades

Art. 10. – Les citoyens âgés, malades ou infirmes votent par correspondance. Au besoin, ils peuvent demander, au plus tard le vendredi 21 septembre 2018, à voter à domicile ou en établissement pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

Militaires - Protection civile

Art. 11. – Les militaires en service et les personnes accomplissant du service dans l'organisation de la protection civile peuvent voter par correspondance.

DÉPOUILLEMENT

Art. 12. – La priorité doit être donnée au dépouillement de la votation fédérale.

SAISIE DES RÉSULTATS

Art. 13. – Les résultats de la votation fédérale (à l'exlusion des résultats des scrutins communaux) sont obligatoirement saisis dans l'application Votelec.

En cas d'impossibilité, ils sont communiqués au Bureau électoral cantonal par téléphone (021 316 41 55 ou 021 316 44 46).

PROCÈS-VERBAUX

Art. 14. – Un exemplaire de chaque procès-verbal, signé du président et du secrétaire du bureau:

- est affiché immédiatement au pilier public;
- est transmis par les soins du président au préfet selon les instructions de ce dernier;
- est conservé dans les archives de la commune.

MATÉRIEL DE VOTE

Art. 15. – Le matériel officiel qui a servi aux votations (bulletins, feuilles de contrôle et de dépouillement, enveloppes et cartes de vote, matériel non pris en compte, etc.) est soigneusement conservé au greffe.

Ce matériel pourra être détruit, sur autorisation du Canton, lorsque le résultat final aura été définitivement constaté par le Conseil fédéral.

PUBLICATION

Art. 16. – Le Conseil d'Etat fait publier les résultats des votations dans la Feuille des avis officiels.

RECOURS

Art. 17. – Les réclamations contre la violation des dispositions sur le droit de vote et les irrégularités affectant la préparation et l'exécution des votations doivent être adressées sous pli recommandé à la Chancellerie d'Etat:

- dans les trois jours qui suivent la découverte du motif de
- mais au plus tard le troisième jour après la publication des résultats dans la Feuille des avis officiels.

DISPOSITIONS FINALES

Art. 18. – Pour le surplus, les opérations de vote se déroulent conformément à la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et à son règlement d'application du 25 mars 2002.

Art. 19.—Le présent arrêté sera imprimé et publié dans la Feuille des avis officiels; il sera envoyé aux préfets et, par eux, aux municipalités. Celles-ci le feront afficher au pilier public au plus tard le lundi 6 août 2018 et, en temps utile, à l'entrée de chaque local de vote.

Le Département des institutions et de la sécurité est chargé de son exécution.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 20 juin 2018.

La présidente: Le chancelier: N. Gorrite V. Grandjean